

**CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE
(CEB)**

États financiers non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

États financiers non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

Table des matières

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
État non consolidé des résultats	3
État non consolidé de l'évolution de l'actif net	4 - 6
État non consolidé de la situation financière	7
État non consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17
Renseignements complémentaires non consolidés	18 - 20

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Conseil Économique de Beauce (CEB)

Nous avons effectué l'examen des états financiers non consolidés ci-joints du Conseil Économique de Beauce (CEB), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers non consolidés ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers non consolidés conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers non consolidés.

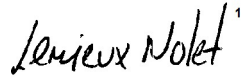
Fondement de la conclusion avec réserve

L'entité n'a pas comptabilisé la composante subvention de certains prêts assortis de conditions avantageuses qu'elle accorde et n'a pas amorti ces avantages selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers non consolidés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil Économique de Beauce (CEB) au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Saint-Georges (Québec)
Le 14 mai 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A134171

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

État non consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

	2024	2023
Produits		
Contributions du milieu et programmes (annexe A)	1 148 786 \$	1 144 729 \$
Charges		
Frais d'administration (annexe B)	1 023 781	1 008 383
Animation économique et autres (annexe C)	125 959	133 019
	1 149 740	1 141 402
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les autres éléments	(954)	3 327
Projets gérés par le CEB (annexe D)	(41 684)	(47 329)
Produits (charges) tirés des placements (annexe E)	150 870	74 491
	109 186	27 162
Excédent des produits sur les charges	108 232 \$	30 489 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

État non consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

	2024	2023
Solde au début de l'exercice		
Déjà établi	920 422 \$	830 469 \$
Redressement des exercices antérieurs (note 2)	47 636	32 333
Redressé	968 058	862 802
Excédent des produits sur les charges	108 232	30 489
Virements interfonds (note 9)	67 607	73 139
Investis en immobilisations	3 966	1 628
Solde à la fin de l'exercice	1 147 863 \$	968 058 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

État non consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

Grevé d'affectations

	Beauce Embauche	Aide aux entreprises	Crédit commu- nautaire	Projets en tourisme	Dévelop- pement collectif	Économie sociale	Jeunes promoteurs	Microcrédit agricole de Beauce- Sartigan	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	7 747	\$ 50 719	\$ 42 319	\$ 308 204	\$ 234 789	\$ 89 619	\$ 69 358	\$ 110 000	\$ 912 755	\$ 985 894
Apport reçu à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Virements interfonds	(2 207)	-	600	(50 000)	(16 000)	-	-	-	(67 607)	(73 139)
Solde à la fin de l'exercice	5 540	\$ 50 719	\$ 42 919	\$ 258 204	\$ 218 789	\$ 89 619	\$ 69 358	\$ 110 000	\$ 845 148	\$ 912 755

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

État non consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Investis en immobilisations

	2024 Total		2023 Total	
Solde au début de l'exercice	19 785	\$	21 413	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 887		5 374	
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 853)		(7 002)	
Solde à la fin de l'exercice	15 819	\$ \$	19 785	\$ \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

État non consolidé de la situation financière

31 décembre 2024

(non audité)

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	345 653 \$	368 342 \$
Débiteurs (note 4)	201 643	99 744
Frais payés d'avance	28 864	-
Placements encaissables à moins d'un an (note 5)	42 286	342 683
	618 446	810 769
Placements (note 5)	1 706 592	1 403 233
Immobilisations corporelles (note 6)	15 819	19 785
	2 340 857 \$	2 233 787 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	198 978 \$	160 996 \$
Contributions perçues d'avance	47 491	49 735
Apports reportés (note 8)	85 558	122 458
	332 027	333 189
Actif net		
Non grevé d'affectations	1 147 863	968 058
Grevé d'affectations	845 148	912 755
Investis en immobilisations	15 819	19 785
	2 340 857 \$	2 233 787 \$

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

État non consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	108 232 \$	30 489 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 853	7 002
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	(60 470)	(65 086)
Perte sur cession de placements	6 265	7 914
	60 880	(19 681)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(131 925)	(7 472)
	(71 045)	(27 153)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(532 635)	(44 976)
Encaissement de placements	583 878	52 136
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 887)	(5 374)
	48 356	1 786
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(22 689)	(65 367)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	368 342	433 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	345 653 \$	368 342 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

1. Statut et objectifs de l'organisme

L'entité est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de promouvoir le développement industriel et commercial, social et culturel durable de la région de la Beauce-Sartigan.

Les activités de fonctionnement incluent les activités d'économie sociale, jeunes promoteurs, soutien aux travailleurs autonomes, mentorat et l'aide aux entreprises.

2. Redressement des exercices antérieurs

L'entité a découvert que les taxes de vente recouvrables au 31 décembre 2023 étaient sous-évaluées. En conséquence, le solde de l'actif net non grevé d'affectations au début de l'exercice du 31 décembre 2023 a été augmenté de 32 333 \$, le surplus de l'exercice a été augmenté de 15 303 \$ et les taxes de vente recouvrables ont augmenté de 47 636 \$.

3. Méthodes comptables

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Présentation de l'organisme contrôlé

L'entité a choisi de ne pas consolider l'organisme qu'il contrôle mais de plutôt donner des informations concernant les ressources de cet organisme.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

L'organisme comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les contributions des membres sont comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits provenant des activités d'animation économique sont comptabilisés lorsque celles-ci ont lieu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions. Les produits provenant des parts de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Produits constatés au net

Les projets gérés par le CEB sont constatés sur la base du montant net, c'est-à-dire la somme conservée par l'organisme lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- l'organisme n'est pas responsable de la prestation de services de ces projets;
- l'organisme ne dispose pas de latitude pour l'établissement des prix.

Produits constatés au brut

Les activités d'animation économique sont constatées sur la base du montant brut, puisque l'organisme :

- est responsable de la prestation de services de ces activités;
- est responsable de l'établissement des prix;
- assume le risque de crédit afférent au montant à recevoir des membres.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Équipement informatique	dégressif	30 %

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les immobilisations corporelles ayant fait l'objet d'une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

4. Débiteurs

	2024	2023
MEI - Planification stratégique	- \$	8 883 \$
MEI - Projet Mécatronique	35 000	15 000
Projet - Scale AI	50 250	-
Société de Développement de Beauce - organisme contrôlé	25 336	8 900
Autres	19 201	19 325
Taxes de vente	71 856	47 636
	201 643 \$	99 744 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

5. Placements

	2024	2023
Effets à recevoir, émis en vertu du fonds pour les jeunes promoteurs, ne portant pas intérêts, encaissables par deux versements annuels de 2 500 \$ à compter du 36e mois suivant le déboursement, échéant entre janvier 2025 et août 2028	55 000 \$	70 000 \$
Effets à recevoir, émis en vertu du fonds de développement des entreprises en économie sociale, ne portant pas intérêts, encaissables par versements mensuels variant de 333 \$ à 357 \$, échéant entre septembre 2026 et août 2029	44 238	18 633
Effets à recevoir, émis en vertu du fonds des nouveaux attraits touristiques, ne portant pas intérêts, encaissables par versements mensuels de 417 \$, échéant entre octobre 2027 et juillet 2028	32 083	42 497
Effets à recevoir, émis en vertu du fonds Microcrédit Agricole, ne portant pas intérêts, encaissables par deux versements annuels de 5 000 \$ à compter du 48e mois suivant le déboursement, échéant en juin 2029	10 000	-
Dépôt à terme, 3,5 %, échéant en décembre 2026	126 058	-
Dépôts à terme, intérêts liés aux marchés, échéant entre février 2027 et février 2030	795 151	843 169
Parts de fonds communs de placement à la juste valeur (Coût : 647 862 \$; 2023 : 792 737 \$)	686 348	770 753
Effet à recevoir encaissé au cours de l'exercice	-	864
	1 748 878	1 745 916
Placements encaissables à moins d'un an	42 286	342 683
	1 706 592 \$	1 403 233 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

6. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	17 162 \$	9 996 \$	7 166 \$	7 423 \$
Équipement informatique	33 647	24 994	8 653	12 362
	50 809 \$	34 990 \$	15 819 \$	19 785 \$

7. Créditeurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	79 374 \$	27 200 \$
Salaires et vacances à payer	86 249	90 789
Sommes à remettre à l'État	33 355	43 007
	198 978 \$	160 996 \$

8. Apports reportés

	2024			2023	
	Accès Entreprise	Partenaires Financiers	Projet Mécatronique	Total	Total
Soldes au début de l'exercice	82 437 \$	15 000 \$	25 021 \$	122 458 \$	126 499 \$
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	200 000	15 000	36 400	251 400	298 773
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(225 343)	(30 000)	(32 957)	(288 300)	(302 814)
	57 094 \$	- \$	28 464 \$	85 558 \$	122 458 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

9. Virements interfonds

Des montants de 2 207 \$, 50 000 \$ et de 16 000 \$ ont été transférés respectivement du fonds Beauce Embauche, du fonds Projet en tourisme et du fonds Développement collectif au fonds non grevé d'affectations pour financer certains projets. Également, un montant de 600 \$ a été transféré du fonds non grevé d'affectations vers le fonds Crédit communautaire pour refléter le surplus du projet.

10. Organisme contrôlé

La Société de Développement de Beauce est contrôlée par le Conseil Économique de Beauce étant donné que le conseil d'administration de celui-ci participe à l'élaboration des politiques de la Société de développement de Beauce et a la capacité d'influencer le contenu de ses politiques.

La Société de développement est un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

L'objectif de la Société de Développement de Beauce est de gérer un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'activité économique de la Beauce en appuyant l'action du Conseil Économique de Beauce.

Les états financiers sommaires de la Société de Développement sont les suivants:

	2024	2023
Actif		
Actif à long terme		
Parts de fonds communs de placement	508 802 \$	457 803 \$
Passif		
Passif à court terme		
Frais courus	1 249 \$	1 250 \$
Effet à payer au Conseil Économique de Beauce	25 336	8 900
	26 585	10 150
Actif net		
Non grevé d'affectations	482 217	447 653
	508 802 \$	457 803 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

10. Organisme contrôlé (suite)

	2024	2023
Résultats		
Produits	50 999 \$	32 359 \$
Charges		
Planification stratégique	15 000	-
Autres charges	1 435	1 650
	16 435	1 650
Excédent des produits sur les charges	34 564 \$	30 709 \$

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	(101 899) \$	(12 441) \$
Frais payés d'avance	(28 864)	194
Créditeurs	37 982	(13 677)
Contributions perçues d'avance	(2 244)	22 493
Apports reportés	(36 900)	(4 041)
	(131 925) \$	(7 472) \$

12. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'entité en vertu d'un bail portant sur un immeuble totalise 15 537 \$ et il s'agit du versement à effectuer au cours du prochain exercice.

La société s'est engagée à verser en 2025 un montant de 25 000 \$ en vertu du fonds pour événements touristiques et culturels. Également, la société s'est engagée à verser sur une période de trois ans un montant total de 50 000 \$ à même le fonds Projet en Tourisme pour les Jeux du Québec.

13. Régime de retraite simplifié

L'entité a mis en place un régime de retraite simplifié. En vertu de ce régime, l'entité verse au régime de l'employé une contribution qui correspond au double de celle de l'employé jusqu'à concurrence de 5 % du salaire brut. La charge de retraite imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 35 505 \$ (33 157 \$ en 2023).

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(non audité)

14. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs. Ce risque est réduit par des sommes importantes investies en dépôts à terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'entité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'entité est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Afin de réduire le risque de crédit sur l'effet à recevoir émis en vertu du fonds Microcrédit Agricole, l'organisme exige des cautions personnelles aux promoteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'entité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'entité est principalement exposée au risque de prix autre en raison des titres cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Renseignements complémentaires non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

	2024	2023
Annexe A - Contributions du milieu et programmes		
Produits		
MRC de Beauce-Sartigan	485 917 \$	476 389 \$
MRC de Beauce-Sartigan - Accès Entreprise Qc	225 343	237 941
Cotisations des membres	103 007	97 031
Apports des partenaires financiers	30 000	30 000
Déjeuners et conférences	26 425	28 010
Tournoi de golf	74 782	73 688
Souper d'affaires et de prestige	70 610	58 200
Souper des jeunes gens d'affaires	75 215	70 540
Soutien aux travailleurs autonomes (STA)	7 133	17 122
Beauce numérique	1 750	6 000
Planification stratégique	19 441	8 883
Honoraires de gestion de projet	24 913	28 374
Autres (frais dossiers FLI-FLS)	4 250	12 551
	1 148 786 \$	1 144 729 \$

Annexe B - Frais d'administration

Salaires et charges sociales	627 122 \$	608 966 \$
Salaires et charges sociales - Accès Entreprise Qc	222 377	233 201
Loyer	32 263	32 096
Assurances	4 768	4 356
Entretien et réparations des locaux	13 622	13 250
Voyages et déplacements	4 308	4 149
Réceptions et représentation	32 761	26 190
Frais de réunions	2 339	2 458
Publicité et promotion	3 281	3 615
Formation	1 437	3 038
Télécommunications	7 474	7 884
Papeterie et fournitures de bureau	9 335	7 290
Associations et cotisations	1 781	2 271
Honoraires professionnels	14 518	26 838
Planification stratégique	33 724	17 984
Intérêts et frais bancaires	2 997	3 226
Frais administratifs - Accès Entreprise Qc	2 821	4 569
Amortissement des immobilisations corporelles	6 853	7 002
	1 023 781 \$	1 008 383 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Renseignements complémentaires non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

	2024	2023
Annexe C - Animation économique et autres		
Tournoi de golf	31 887 \$	36 368 \$
Souper d'affaires et de prestige	35 638	31 110
Souper des jeunes gens d'affaires	34 009	33 158
Chaudière-Appalaches Économique	2 000	2 000
Mentorat	10 048	10 634
Beauce numérique	1 691	2 003
Autres (Plan culturel et Mécatronique)	10 686	17 746
	125 959 \$	133 019 \$
Annexe D - Projets gérés par le CEB		
Revenus - La Beauce Embauche	- \$	26 683 \$
Dépenses - La Beauce Embauche	(2 207)	(30 344)
	(2 207)	(3 661)
Revenus - Journée Ressources Humaines	57 416	55 241
Dépenses - Journée Ressources Humaines	(57 416)	(55 241)
	-	-
Revenus - Formation avec partenaires interordre	18 768	8 118
Dépenses - Formation avec partenaires interordre	(18 768)	(8 118)
	-	-
Revenus - Projet Mécatronique	32 957	34 873
Dépenses - Projet Mécatronique	(32 139)	(33 628)
	818	1 245
Revenus - Fonds Relève FQM	98 923	-
Dépenses - Fonds Relève FQM	(98 923)	-
	-	-
Revenus - Cohorte AI	152 710	-
Dépenses - Cohorte AI	(143 005)	-
	9 705	-
Dépenses - FNAT	(50 000)	-
Dépenses - Route de la Beauce	-	(44 913)
	(41 684) \$	(47 329) \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB)

Renseignements complémentaires non consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2024

(non audité)

	2024	2023
Annexe E - Produits (charges) tirés des placements		
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	60 470 \$	65 086 \$
Revenus de placements	99 113	18 141
Honoraires de gestion de portefeuille	(8 713)	(8 736)
	150 870 \$	74 491 \$